

# Bacs roulants obligatoires

## pour la collecte des matières recyclables et des déchets

### AVIS IMPORTANT

La Ville de Shawinigan, en collaboration avec Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie), rappelle aux citoyens que l'utilisation des bacs roulants conformes est obligatoire et que les matières résiduelles ne doivent pas être déposées à l'extérieur des bacs (au sol ou sur le couvercle).

#### Ces mesures visent à :

- préserver la qualité des matières recyclables en les protégeant des intempéries ;
- faciliter les opérations de collecte ;
- éviter l'éparpillement des matières.

#### 1 Aucune matière à côté du bac

#### 2 Dégagement des bacs :

laisser un espace d'au moins 2 pieds (largeur d'un bac) autour

#### 3 Orientation du bac :

roues orientées vers la résidence

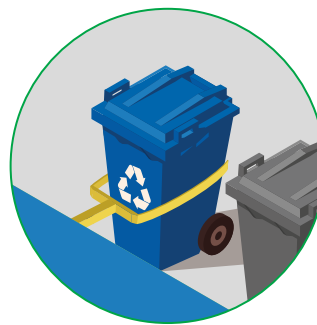
#### 4 Les couvercles doivent être fermés et dégagés

(rien sur les couvercles)

#### 5 Bacs alignés en bordure de rue

la veille ou avant 7 h le matin de la collecte

Les entreprises qui fournissent le service de collecte résidentielle peuvent utiliser des camions munis d'un bras mécanisé latéral pour la levée des bacs. C'est pourquoi il est demandé de placer vos bacs de manière à ce que les roues soient orientées vers la résidence, ceci afin d'éviter des bris et de faciliter le travail mécanique du camion de collecte.



### Surplus de matières recyclables?

Vous pouvez répartir le contenu sur plusieurs semaines ou les apporter à l'écocentre. Si le surplus est récurrent, vous pouvez vous procurer un bac supplémentaire (sous certaines conditions).

### INFORMATION